*Composition portant sur une question de la société contemporaine : Le rêve européen est-il définitivement révolu ?*

Selon Cioran, « une civilisation commence dans le mythe et finit dans le doute ». Cette image pourrait illustrer l’aventure européenne. Bâtie sur un idéal de solidarité et de prospérité, l’Europe traverse une série de crises qui pourraient témoigner d’un affaiblissement du rêve européen. Après une période d’expansion territoriale, ce mouvement s’essouffle et ses frontières mêmes reculent avec la sortie annoncée du Royaume-Uni. Les différentes crises – l’afflux de réfugiés ou les difficultés financières rencontrées par la Grèce – révèlent un défaut de solidarité entre les Etats. La cohésion des territoires se heurte également à la compétition que se livrent les Etats pour attirer les capitaux, faute d’harmonisation fiscale. Le rêve européen aurait-il disparu ?

Si le rêve se situe hors de la réalité, il n’en demeure pas un horizon vers lequel tendre. A la différence de la rêverie ou du songe qui comportent une part de fantaisie et qui sont déconnectés du réel, le rêve en politique donne une direction ; un objectif et s’incarne dans un projet. Le rêve c’est en quelque sorte l’Utopia, île imaginée par Thomas More pour décrire une société modèle, qui a valeur de manifeste et qui a vocation à s’incarner à plus ou moins brève échéance. John Lennon chantait Imagine pour que le rêve devienne réalité.

A considérer que le rêve fixe un horizon vers lequel se diriger, l’invitation désormais permanente au réalisme dans le projet européen pourrait lui faire perdre tout son sens et sa raison d’être. Quelles en seraient les conséquences pour les Etats, les territoires et les citoyens de l’Union ?

Fondée sur un rêve, l’aventure européenne a, de fait, toujours peiné à se concrétiser (I). Cependant, la crise profonde que connaît ce rêve peut être salutaire pour refonder le projet européen (II).

1. Le projet européen, bâti sur un rêve, a toujours rencontré des difficultés à se concrétiser.
2. Fondé sur un rêve, le projet européen n’en repose pas moins sur une méthode réaliste.

Dans le contexte de l’après-guerre la construction européenne apparaissait utopique. Après, une succession de conflits entre les grandes nations européennes tout au long du XIXème siècle, puis les deux conflits mondiaux du XXème siècle, personne n’aurait pensé que la pacification voire l’union du continent était possible. Les Etats européens n’ont pu s’entendre au Congrès de Vienne en 1815 puis au Congrès de Berlin en 1885 pour obtenir la satisfaction d’intérêts individuels : le partage de territoires européens puis ceux de l’Afrique dans le cadre de décolonisation.

Pourtant, traduisant les idées de Kant dans son projet de paix perpétuelle à l’échelle régionale, les Etats ont recherché la paix et la prospérité par une union politique. La paix devait garantir la croissance tout comme la croissance et l’intensification des échanges intracommunautaires était un gage de paix (dans le droit fil de la théorie du doux commerce de Montesquieu qui pacifie les mœurs).

Si le projet européen est fondé sur une utopie, il n’en est pas moins empreint de pragmatisme. La mise en œuvre du projet européen repose sur une méthode réaliste qui est celle des petits pas suggérée par Jean Monnet dans son discours de l’Horloge de 1950. La Communauté économique du charbon et de l’acier ou celle de l’énergie atomique doivent permettre sur des champs de coopération thématiques et restreints de créer des solidarités de fait. La dynamique d’une intégration plus poussée ou « d’une union sans cesse plus étroite » selon les termes de l’article 2 du Traité de l’Union européenne est posée. Le mécanisme de l’engrenage ou du « spill over » illustre ce réalisme qui contraste avec l’idéalisme européen.

1. Comme tout rêve, l’idéal européen s’est heurté à plusieurs reprises à la réalité.

Portée par une méthode réaliste, la construction européenne n’a pas connu une progression continue. L’histoire européenne est une succession de confrontations entre le rêve et la réalité.

Le rêve européen a cédé à plusieurs reprises devant le réalisme des Etats et la recherche de leurs propres intérêts. En 1954, l’échec de la Communauté européenne de défense a révélé que la plupart des nations n’étaient pas prêtes à mettre en commun leurs moyens militaires pour garantir leur sécurité collective. La politique de la chaise vide de De Gaulle au conseil en 1966 a marqué un refus des décisions prises sans l’assentiment de l’ensemble des gouvernements. Le Royaume-Uni a également exigé une stricte compensation de sa contribution : « I want my money back » selon les termes de Margareth Thatcher qui recherchait un juste retour sur investissement plutôt que la participation à un idéal européen.

Les citoyens ont également semblé à plusieurs reprises désillusionnés par le rêve européen. L’Europe a été critiquée pour faire primer les règles de concurrence sur les règles sociales ou les droits fondamentaux afin de réaliser le grand marché intérieur. Les années 2000 ont marqué le désenchantement européen au travers de référendums populaires rejetant le traité comme au Danemark puis en Irlande ou en France en 2005. De même, les citoyens se mobilisent peu aux élections pour le Parlement : moins de la moitié des votants se sont déplacés en 2014 pour élire leurs députés. Cette abstention marque une distanciation par rapport au rêve européen.

La concrétisation du rêve, sa mise en application bute par principe sur des difficultés liées à l’écart entre la réalité et le rêve. Toutefois, ce conflit entre le rêve et la réalité a donné lieu à un dépassement européen. Tel ne semble plus être le cas aujourd’hui.

1. Plus que jamais menacé, le rêve européen, nécessaire à nos sociétés démocratiques, doit être réinventé.
2. Le projet européen apparait plus que jamais menacé sous l’effet d’une incitation permanente au réalisme.

Dans un contexte de crise économique, les Etats apparaissent tentés pour se livrer une compétition et à mettre en œuvre des stratégies non coopératives. La solidarité qui est une des valeurs cardinales de l’Union cède devant des considérations strictement étatiques. Les relations revêtent le caractère d’un jeu à somme nulle où l’un perd et l’autre gagne. Tel est le cas des négociations budgétaires où chaque Etat comptabilise sa contribution et les dépenses qu’il reçoit en retour pour l’ensemble des politiques européennes. De la même manière, les territoires sont en compétition pour attirer davantage de capitaux et générer de la croissance. Un des objectifs affichés de la réforme des régions par la loi NOTRe était de faire des collectivités françaises des entités capables de rivaliser avec les Länder allemands ou encore les communautés autonomes espagnoles. Dans le meilleur des cas, cette compétition est loyale mais elle peut mettre en œuvre des stratégies non coopératives lorsque certains territoires diminuent leurs impôts en l’absence d’harmonisation fiscale européenne.

L’idéal européen aurait cédé devant le réalisme des Etats ayant comme conséquence un morcellement territorial et fonctionnel de l’Union. En l’absence de projet commun, les Etats peuvent choisir à la carte les domaines dans lesquels ils souhaitent s’investir. Avec les coopérations renforcées et les possibilités de participation ou pas à certaines politiques – l’euro ou l’espace Schengen – il n’y a plus d’adhésion inconditionnée au projet commun.

1. Cependant, salutaire, cette crise peut être l’occasion de refonder le rêve européen en rappelant les règles intangibles de ce projet et en mobilisant davantage les territoires.

La crise en médecine est le moment où les symptômes révèlent la maladie et où l’on peut poser un diagnostic et établir un traitement. L’émission télévisée animée par Yves Montand dans les années 80 le rappelle.

Il ne faut pas renoncer au rêve européen. Celui-ci reste nécessaire dans toute entreprise politique qui s’oppose au monde de la contingence comme l’a démontré Max Weber dans le savant et le politique. Il faut réenchanter le projet européen qui n’est pas une accumulation de choix d’investissements rentables pour les Etats.

Ce rêve pourrait ainsi s’incarner autour de deux éléments clés :

Le premier consiste à définir des règles du jeu minimales non négociables et s’appliquant à tous. La fiscalité devrait être un des premiers champs à s’investir pour limiter les stratégies non coopératives.

Le second consiste à s’appuyer davantage sur les collectivités pour démontrer sur les territoires la valeur ajoutée de l’Union.

Le dialogue noué par le Président de la Commission avec les régions et les maires va dans ce sens. Les collectivités doivent prendre le relai des Etats défaillants comme l’y invite Benjamin Barber dans Et si les maires gouvernaient le monde.

D’un rêve européen en crise hérite un nouveau rêve à naître. Ce rêve doit en tout cas être entretenu car il a toute sa légitimité.

En effet, entretenir le projet européen c’est se prémunir contre le doute et ultimement le déclin de l’Union européen mais aussi des Etats et des territoires qu’elle soutient. L’Europe par son idéal de cohésion et de prospérité protège nos sociétés démocratiques. Entretenir le rêve européen, c’est aussi entretenir le projet d’un Etat et de territoires prospères.